

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **85 (1959)**

Heft 5

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(Section S.I.A.)

Rapport de gestion 1958

Afin de renseigner l'ensemble de nos membres, le comité de notre section prend l'initiative de publier ce rapport qui passe en revue les principales activités du comité, des groupes professionnels et des commissions.

Il s'agit d'un résumé, certaines préoccupations majeures de l'exercice passé ou de l'exercice 1959 seront reprises dans le rapport présidentiel de l'assemblée générale du 14 mars 1959.

En 1958, la S.V.I.A. a continué à se développer et à approfondir son activité, en s'occupant dans une large mesure des problèmes professionnels et sociaux intéressant les ingénieurs et les architectes.

Effectif au 15 février 1959	Mutations Admissions	Démissions Décès
Architectes	125	+ 17 — 1
Ingénieurs civils	231	+ 8 — 6
Ingénieurs électriciens . . .	54	+ 2
Ingénieurs mécaniciens . . .	56	+ 8 — 1
Autres spécialités :		
chim. forest. ruraux, topogr.	34	+ 2 — 2
Géomètres	4	+ 4
	504	(1957 : 473)

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons eu le regret de perdre plusieurs de nos anciens membres ; nous nous en rappelons le souvenir avec émotion, ce sont : MM. C. Jambé, ing. civil, F. Brazzola, ing. civil, E. Decombaz, ing. civil, V. Amaudruz, ing. civil, A. Petitpierre, ing. méc., E. Volet, ing. méc., G. Epitoux, architecte.

Nous avons le plaisir de nommer un nouveau membre émérite, en la personne de M. L. Meylan, ing. civil.

On remarquera que pour la première fois les géomètres sont admis dans notre société ; leur nombre s'accroîtra encore, ce dont nous nous réjouissons ; d'autre part un important contingent de jeunes architectes est entré à la S.V.I.A.

Dans l'ensemble, les ingénieurs S.I.A. représentent la majorité des ingénieurs diplômés de notre canton et la quasi totalité des bureaux indépendants.

Par contre, un sérieux effort doit être opéré pour accroître le nombre des architectes afin que notre Société représente toujours mieux leurs intérêts professionnels.

C'est avec satisfaction que l'on constate que notre effectif a atteint 504 membres, ce qui place notre section au troisième rang des sections suisses.

Comité

Après les élections de l'assemblée du 8 mars 1958, le comité s'est constitué de la façon suivante : président, J.-C. Piguët, ing. civ. ; vice-président, P. Prod'hom, arch. ; secrétaire, R. Willomet, arch. ; caissier, Th. Gerhard, ing. méc. ; archiviste, A. Jaquet, ing. civ. ; membres, J. P. Cahen, arch., G. Abetel, ing. civ.

Au cours de l'exercice 1958, il a tenu dix séances, consacrées d'une part aux affaires courantes, et d'autre part aux nombreux problèmes particuliers qui furent étudiés, résolus ou renvoyés aux commissions.

Le programme général du comité peut se résumer de la façon suivante :

- accroître l'activité de notre section ;
- développer les contacts avec les autorités cantonales et communales ;
- renforcer la défense du titre ;
- augmenter l'efficacité des commissions ;
- créer des contacts plus étroits entre les membres.

Sous l'impulsion du comité fut constituée la Commission pour la création d'un Secrétariat permanent ; ce problème a absorbé une grande partie de notre énergie au cours de l'année écoulée, le rapport publié ci-après dans les colonnes du *Bulletin technique* relate les résultats obtenus.

Les relations avec la Commune de Lausanne furent évoquées au cours d'une entrevue que la Municipalité accorda à notre comité. L'échange d'idées qui s'est déroulé à cette occasion a certainement favorisé le dénouement des questions en suspens depuis de trop nombreuses années.

En ce qui concerne notre audience auprès du Conseil d'Etat, il est utile de rappeler les divers problèmes abordés avec nos conseillers : les enquêtes irrégulières et signatures de complaisance ; la situation de l'A.V.A. ; la formation professionnelle des dessinateurs ; les relations avec l'EPUL ; les concours de génie civil ; les concours d'architecture ; les relations avec les Services des bâtiments et des routes ; l'application des tarifs d'honoraires ; les délégués à l'Exposition nationale ; les ouvrages d'art des autoroutes.

La position de la S.V.I.A. relative aux questions routières a fait l'objet de nombreuses communications avec le Département des travaux publics ; deux mémoires importants furent remis aux autorités cantonales à ce sujet au cours de l'année 1958.

A la suite d'une campagne pour la répression des enquêtes illégales, et dans le but de dissiper le malaise qui règne à ce sujet, le comité a obtenu une entrevue avec le chef du Département des travaux publics, au cours de laquelle un échange de vues fructueux nous laissa entrevoir une amélioration de la situation.

Dans le cadre des activités du comité, il convient de relever encore l'examen de la proposition de création d'un Groupe suisse des architectes ; les futures relations de notre Société avec les cadres de l'Exposition nationale de 1964 ; la fondation d'une institution de prévoyance ; l'établissement de tarifs d'honoraires relatifs aux expertises pour litige devant les tribunaux ; l'exposé d'une proposition au Conseil d'Etat concernant la création d'une distinction trisannuelle d'œuvres architecturales exécutées ; l'examen préalable des dossiers d'expertise et la nomination d'experts auprès des tribunaux ; l'examen de la demande de l'UTS, qui se propose de faire reconnaître le registre des ingénieurs, architectes et techniciens RIAT dans le canton de Vaud.

Votre comité a en outre participé à de nombreuses manifestations où il convenait de représenter la Société.

Nos délégués représentèrent la section vaudoise à l'assemblée de Zurich, le 28 juin 1958, au cours de

laquelle furent ratifiés les « Principes pour les concours d'architecture » (n° 152), et renvoyée, pour nouvelle étude à la commission centrale S.I.A. adéquate, la proposition du comité central concernant la création d'une fondation suisse de prévoyance pour les professions techniques.

Par ailleurs, le président S.V.I.A. a assisté à deux assemblées des présidents des sections suisses S.I.A., à Berne, le 29 mars 1958, et à Zurich, le 3 février 1959. Ces conférences ont principalement pour but d'informer les diverses sections des intentions, du programme d'activité et des soucis principaux du Comité central. Suite au vœu exprimé lors de la dernière conférence par le président vaudois, il sera procédé à un élargissement du cadre de ces informations actuellement à sens unique entre sections et Comité central, par une orientation réciproque entre sections des préoccupations régionales de ces dernières.

Assemblées générales

La dernière assemblée générale s'est déroulée à Morges, le 8 mars 1958 ; son procès-verbal sera lu lors de l'assemblée du 14 mars 1959, à l'EPUL.

Une assemblée générale extraordinaire fut convoquée le 27 juin 1958, au cours de laquelle les points suivants furent exposés aux membres présents : ratification de la Commission pour l'étude du Secrétariat permanent ; étude de propositions pour la création d'une assurance maladie collective ; commission S.V.I.A. pour l'Exposition nationale ; exposé des principes pour la création d'une institution de prévoyance.

Groupes et commissions

Groupe des ingénieurs S.V.I.A.

Président : P. Meystre, ing.

A côté de son travail administratif courant et des discussions des candidatures à la S.V.I.A., les séances du Groupe ont été animées de quelques exposés techniques intéressants.

Les commissions ont fait du travail utile ; celle sur le stage des ingénieurs civils a établi un rapport provisoire précisant les prises de position essentielles de la commission. Remarquons à ce sujet que la majorité, tant des entreprises consultées que des membres de la commission, donnent la préférence au stage facultatif, mais chez les patrons cette majorité n'est que de 51 contre 43, en raison de l'intérêt évident qu'il y a à pouvoir engager des jeunes diplômés ayant déjà une notion de la pratique du métier. Nous pensons que le caractère obligatoire du stage ne peut pas être retenu, en raison de la grande diversité des conditions personnelles ; les examens propédeutiques, les obligations militaires, un éventuel voyage à l'étranger ou une pratique acquise d'autre manière peuvent être des motifs pour faire renoncer à l'obligation du stage.

Le rapport provisoire a pu être transmis assez tôt au comité du Groupe des ingénieurs de l'industrie de la S.I.A. pour que sa commission en tienne compte dans son étude. Cette commission centrale se met en relation maintenant avec les deux Ecoles polytechniques et préparera un projet de texte qui sera soumis au Comité central.

La commission sur la formation des ingénieurs après les études se réunit encore régulièrement et prépare un important travail.

Groupe des architectes S.V.I.A.

Président : M.-D. Muller, arch.

Le comité en fonction a été élu lors de l'assemblée générale du 30 juin 1958, tenue à Moudon. Son activité n'a donc été effective qu'à partir de l'automne 1958.

Notre intention a été d'étendre notre action à des sujets qui ne soient pas uniquement liés à des questions adminis-

tratives et nous avons mis sur pied un programme de causeries qui viendraient s'insérer. C'est ainsi que M. Vouga nous a parlé de Brasilia et montré par des clichés quelles étaient les tendances architecturales sud-américaines. D'autres sujets seront traités au courant de l'hiver et des visites seront envisagées au printemps.

Notre comité a suivi l'action entreprise par le comité de la section dans le domaine des enquêtes publiques, quant à la manière dont elles sont menées dans certaines localités du canton. Des résultats ont déjà été obtenus et l'affaire sera reprise par la Commission de défense de la profession d'architecte. La question de la situation de l'architecte, qui préoccupe nos membres, est liée à la première ; elle continue à retenir notre attention.

Il avait été décidé de créer un prix triennal avec la collaboration du D.T.P., afin d'encourager la bonne architecture, à l'instar de ce qui se fait notamment à Genève et à Zurich. Le régime d'économies à outrance instauré dans les divers rouages de l'Etat contrarie fortement notre action dans ce domaine.

L'enseignement destiné aux apprentis dessinateurs en bâtiments préoccupe notre comité. Nous tendons à une amélioration des cours et estimons que l'introduction d'examens avec sanctions est une chose indispensable pour stimuler le zèle des élèves. Par ailleurs, nous désirons voir leur poser des problèmes qui soient essentiellement à leur échelle. Il est enfin indispensable que notre société soit en mesure de fournir les maîtres que cet enseignement requiert, tout comme les experts pour les examens.

Notre comité a estimé devoir faire la révision des statuts du Groupe, chose qui est actuellement à l'étude.

D'autres questions qui devraient être développées sont liées à celle du secrétariat permanent, question étudiée par le comité de la section.

Commission professionnelle S.V.I.A. pour les apprentis dessinateurs en génie civil

Président : J.-P. Stucky, ing.

Appelée primitivement « Commission S.V.I.A. pour l'étude du programme d'enseignement des apprentis dessinateurs en génie civil », notre commission a suggéré diverses modifications du programme, qui ont été acceptées par l'Ecole complémentaire professionnelle de Lausanne.

Conscients, d'autre part, de l'importance primordiale du patron dans la formation de l'apprenti, nous avons décidé d'organiser, au printemps 1959, en collaboration avec le Service cantonal de la formation professionnelle, une journée d'orientation destinée à préciser le rôle du patron, et pour examiner en commun quelques problèmes importants, tels que : durée de l'apprentissage, normes pour le dessin, salaires des apprentis, etc. Tous les bureaux du canton, formant des apprentis dessinateurs en génie civil, ou susceptibles d'en former, seront invités à cette réunion.

Nous avons été consultés à diverses reprises au cours de l'année écoulée, au sujet de la nomination de professeurs de l'Ecole complémentaire professionnelle, ou d'un commissaire professionnel. Répondant aux demandes qui ont été formulées, nous avons ainsi manifesté l'intérêt que la S.V.I.A. porte à la formation des apprentis dessinateurs.

Commission S.V.I.A. pour l'étude du programme d'enseignement à l'E.C.P. des dessinateurs en bâtiment

Président : L. Stalé, arch.

Ensuite de la démission de M. Perrelet, la commission est constituée de : MM. Stalé, président ; Felber, secrétaire ; Brugger, Dumartheray, Loup, Keller et Prod'hom.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs séances ont été consacrées à l'étude du programme d'enseignement. Les maîtres ont fait part de leurs expériences. Les membres de la commission ont assisté aux cours donnés et un rapport de ces visites a été établi. Il est à remarquer en particulier que le temps consacré jusqu'ici à l'étude de projets, doit être diminué et employé à des exercices de construction.

La commission exprime le vœu que tout l'enseignement de la construction soit basé sur un même cours.

M. Miauton, chef de service de la Formation professionnelle, et M. Jaton, directeur de l'E.C.P., auxquels nous avons soumis l'éventualité d'un à deux examens intermédiaires en cours d'apprentissage, se sont montrés favorables à une telle solution.

L'expérience sera tentée en 1959 et les sujets d'examens élaborés par les maîtres devront être conformes au

programme d'enseignement et soumis à la Commission S.V.I.A.

Le patron étant responsable de la formation du jeune homme qui lui est confié, nous avons également estimé utile qu'une lettre rappelant les devoirs du maître d'apprentissage soit adressée à tous les bureaux du canton par le bureau de la formation professionnelle.

Commission paritaire S.V.I.A.-U.T.S.-S.D.T.

Président : Cl. Jaccottet, arch.

La commission, qui avait interrompu ses travaux pour attendre la décision de l'Assemblée générale au sujet de la question d'assurance-maladie, les a repris dès qu'elle a eu connaissance de l'avis positif émis par la Société vaudoise des ingénieurs et architectes.

Elle a tenu cette année une seule séance, au cours de laquelle un travail très approfondi a été fourni. Il est cependant trop tôt pour tirer des conclusions de toutes les discussions qui ont eu lieu. Une ou deux séances en tout cas seront encore nécessaires pour mettre au point les projets étudiés d'assurance-maladie et pour pouvoir les présenter au Comité de la section, et cas échéant, à l'Assemblée générale.

En plus de son travail normal concernant l'étude des rapports entre patrons et employés, en vue de l'établissement éventuel d'un « contrat type », la commission a été saisie, lors de sa dernière assemblée, d'une demande de M. J.-P. Giuliani au sujet d'une réorganisation de l'apprentissage de dessinateur. Après avoir écouté avec grand intérêt le rapport qui lui a été présenté, la commission a suggéré à M. Giuliani d'adresser sa requête directement au Comité de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, pour que celui-ci puisse en prendre connaissance et se déterminer à son sujet.

Commission S.V.I.A. - A³E²P.L. - GeP des visites et conférences

Président : Ed. Meystre, ing.

Le 13 décembre 1957, les présidents des trois sociétés précitées se sont rencontrés pour examiner en commun la solution à donner si possible au problème toujours rebondissant de l'organisation des visites d'usines et de chantiers et des conférences. Ils ont constaté que les soins qu'appellent les affaires courantes, dans l'exercice de leur mandat, les occupent beaucoup et ne leur laissent pas le loisir de préparer eux-mêmes un programme de visites et de conférences et encore moins d'en organiser l'exécution.

Nos présidents ont là-dessus pensé qu'une commission spéciale, commune aux trois sociétés, ferait très bien l'affaire. Ils en décidèrent aussitôt la création ; les trois sociétés furent immédiatement invitées à désigner chacune deux délégués à cette commission, ce qui eut lieu comme suit :

- de l'A³E²P.L. — MM. Grivat, ingénieur-électricien ;
Valotton, géomètre.
- de la GeP — MM. Georges Trivelli, ingénieur-chim.
Robert Etienne, ingénieur-méc.
- de la S.I.A. — MM. Marcel Mueller, architecte ;
Edouard Meystre, ingénieur-méc.
président.

Le groupe des ingénieurs de la S.I.A. a tenu en outre à marquer l'intérêt qu'il voit dans cette innovation en y déléguant spécialement un de ses membres, en la personne de M. Jean Fantoli, ingénieur civil.

La commission eut une première séance le 24 janvier 1958. Elle en tint six en tout au cours de l'année 1958.

Elle a ponctuellement pris connaissance de sa consigne arrêtée par les présidents des trois sociétés en décembre 1957, comme suit :

1. Chaque année, au printemps, établir une liste-programme comportant des visites de chantiers ou d'usines et une série de conférences, liste à faire approuver par les comités.

2. Chercher le contact à ce sujet avec d'autres sociétés, afin d'éviter des coïncidences regrettables et aussi pour étoffer l'auditoire de nos conférenciers.

3. Organiser en détail les visites et conférences décidées. Pour commencer, la commission devait — la saison était là — s'occuper de réaliser des visites déjà prévues auparavant. Elle s'en est acquittée comme suit :

1^o au CERN, à Genève-Meyrin, combinée avec la visite des nouveaux bâtiments-tours de Vermont, le 14 mars 1958, avec 92 participants, et agrémentée par un souper pris en commun avec nos amis genevois ;

2^o le 20 juin, avec 33 participants, aux réacteurs atomiques de la Reaktor A.G. à Würenlingen, à la centrale d'énergie à turbines à gaz de Beznau et enfin aux usines Brown, Boveri et Cie à Baden ;

3^o le 12 juillet, avec 33 participants, deuxième visite du CERN, le nombre des inscriptions à la première visite, le 14 mars, ayant dépassé les possibilités pratiques ;

4^o le 19 juillet, avec 27 participants, à la nouvelle route du Marchairuz ;

5^o le 15 novembre, avec environ 150 participants, à l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Ville de Lausanne ;

6^o le 13 décembre, avec 60 participants, aux nouvelles installations du chemin de fer Lausanne-Ouchy.

La commission a en outre contribué à l'organisation de la visite du chantier de la Fontenette, à Genève, le 18 décembre, et d'un second, à Cointrin, concernant de nouveaux procédés de construction au moyen de la préfabrication, visites préparées par la section S.I.A. genevoise.

Sont en vue la visite des nouveaux bâtiments de l'Ecole de médecine, à Lausanne, et celle des installations modernes des Verreries de Saint-Prex. Elles auront lieu sous peu.

Voilà pour le programme des visites.

Quant aux conférences, nous étions tout d'abord enclins à croire que notre effort devait tendre à organiser des conférences avec d'autres sociétés savantes, mais, par la suite, il nous a paru quand même indispensable de maintenir dans une certaine mesure la tradition de nos conférences techniques intergroupes. En effet, le contact que nous avons obtenu avec la Société académique vaudoise nous a appris qu'il ne pouvait être tenu ici qu'une seule et unique conférence chaque hiver. C'est trop peu pour soutenir l'activité de nos sociétés.

Le temps nous a manqué pour établir des relations avec d'autres groupements, comme par exemple la Société vaudoise des sciences naturelles ou le Club d'efficiency, mais cela viendra.

Finalement, notre programme de l'hiver 1958-59 comporte les conférences ci-après :

1^o le 23 janvier 1959, « Naissance et formation des gisements pétrolifères », par M. le professeur H. Badoux ;

2^o le 4 février, avec la Société académique vaudoise : « Aspects de l'architecture contemporaine », par M. le professeur P. Waltenspühl ;

3^o le 20 février, « Les applications industrielles de l'énergie nucléaire », par M. G. Psarofaghis, physicien, chef du laboratoire de recherches nucléaires des Ateliers de Sécheron ;

4^o le 5 mars, « Le Musée allemand de Munich », par M. H. Egloff, président de l'Association pour le Musée technique suisse, à Winterthur.

5^o le 14 mars, à l'occasion de l'assemblée générale de la S.V.I.A., un exposé de M. P.-E. Soutter, ingénieur, secrétaire général de la S.I.A., sur « Lausanne et les routes express. »

Mais en outre, fruit du contact pris avec la Société académique vaudoise, les membres de nos trois sociétés ont reçu la convocation à la première conférence de la série de cinq conférences organisées par la dite société cet hiver, convocation qui portait le programme complet de ces manifestations.

Au total : neuf conférences. C'est un ample éventail offert à nos membres cet hiver. Le contact avec la Société académique vaudoise a été fructueux.

Nous verrons si, pour l'hiver prochain, il est possible d'obtenir plus encore en cherchant à nous lier avec la Société vaudoise des sciences naturelles et le Club d'efficiency,

Commission S.V.I.A. pour l'étude du réseau routier vaudois

Président : C. A. Ledermann, ing.

Au cours de l'année écoulée, la Commission des routes étudia, tout d'abord, la réponse du Conseil d'Etat du 28 mars 1958 au mémoire S.V.I.A. du 22 novembre 1957, et prépara le texte d'un mémoire complémentaire, qui fut envoyé au Conseil d'Etat le 4 octobre, avec une nouvelle demande d'entrevue.

Puis, d'entente avec le Comité S.V.I.A., la commission entreprit une enquête auprès de tous les bureaux d'ingénieurs établis dans le canton. Cette enquête permit de remettre au Département des travaux publics une liste complète des bureaux qui s'intéressent aux études d'ouvrages d'art et de routes, avec leurs capacités de travail détaillées.

Cette liste sera périodiquement mise à jour.

Enfin, avec l'appui du Comité central de la S.I.A., nous avons obtenu du Département des travaux publics l'assurance que les grands ouvrages, et certains ouvrages de moyenne importance, de l'autoroute Genève-Lausanne, seront mis en concours restreints, exception faite du pont sur l'Aubonne.

Le projet de cahier des charges de ces concours fut établi par le Secrétariat central de la S.I.A. Les autorités fédérales et cantonales l'ont admis, et il servira de base aux concours qui seront ouverts pour les autres ouvrages des autoroutes suisses.

La commission d'experts chargée de la mise sur pied des concours et des propositions d'adjudications des études est nommée; elle comprend huit membres, dont deux représentants de la S.I.A.

En conclusion, si la réponse du Conseil d'Etat à notre premier mémoire fut assez décevante et laissait clairement comprendre que le Service des routes avait cru à une critique de notre part, les contacts ultérieurs ont largement contribué à détendre la situation, et nous sommes en droit d'espérer que la collaboration, que nous avons offerte dès le début, sera acceptée dans un avenir pas trop éloigné. C'est en vue de la réalisation de ce but que nous poursuivons notre travail.

Commission S.V.I.A. de la Série de prix

Président: G. Lerch, arch.

La 8^e édition de la *Série de prix de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs*, 1958-1959, est sortie de presse en décembre 1958.

Dans ses 1094 pages imprimées, elle donne les prix d'unité des travaux du bâtiment et du génie civil, des extraits choisis des lois et règlements intéressant les professions qui s'y rattachent, de nombreux renseignements, normes S.I.A., tables de valeurs, les listes des membres de la S.V.I.A. et de la F.V.E., et nombre de réclames souvent précieuses rappelant le produit qui pourrait convenir, ou l'entreprise capable de satisfaire aux exigences de la construction.

Outre des produits nouveaux, cette édition comporte de nouveaux règlements sur les échafaudages et la protection contre les accidents, une table de dimensionnement des petits murs de soutènement, sans parler de la mise à jour des textes repris des Séries précédentes.

Les comptes présentent un bénéfice net de 11 266 fr., réparti comme suit: 2266 fr. à un fonds de réserve et de renouvellement, et 4500 fr. à chacune des sociétés éditrices.

L'édition suivante, 1960-1961, sera étudiée dès l'automne. Pour qu'elle maintienne son rang, elle doit toujours conserver son actualité. Il est donc nécessaire que chaque membre de la S.V.I.A. transmette remarques et suggestions à la commission.

L'activité restreinte

- du Conseil paritaire des ingénieurs
- de la commission pour le développement professionnel des cadres
- de la commission pour l'examen des critères d'admission des architectes non diplômés

ne nécessite pas la publication d'un rapport.

Délégations

Délégué à la Commission cantonale vaudoise du logement
J.-P. Vouga, arch.

La Commission cantonale vaudoise du logement a eu, en 1958, une activité considérable. A ses tâches régulières s'est, en effet, ajoutée celle de préparer l'introduction dans le canton de l'arrêté fédéral de janvier 1958 instituant une aide de la Confédération en matière de logements à loyers modestes.

D'une part, donc, les programmes vaudois se poursuivent, à un rythme relativement lent, significatif bien souvent des lenteurs de l'administration chaque fois que l'obtention du permis de construire rencontre des oppositions. Les deux premières tranches de crédit, avec leurs 50 millions, auront

permis au total la construction d'environ 2000 logements. De ceux-ci, 1150 sont achevés, 390 en construction et 460 ne sont pas commencés.

La commission s'efforce régulièrement d'apporter une contribution efficace à l'amélioration des conditions d'habitation. C'est ainsi qu'elle poursuit et encourage une politique communale d'acquisition de terrains, qu'elle a toujours à son programme les problèmes de la rationalisation de la construction et qu'elle a décidé d'entreprendre dans une partie des immeubles dont nous venons de parler une vaste enquête sociale destinée à déterminer les conditions réelles dans lesquelles les logements sont habités. Le sous-signé, pour sa part, estime le moment bien choisi pour une large confrontation entre architectes sur les problèmes de toute nature que leur pose la construction de logements à loyers modestes; il a reçu de la commission l'autorisation de convoquer à cet effet tous les architectes ayant participé à une de ces opérations. Il est possible que cet échange de vues conduise à formuler des propositions précises. Il va de soi qu'elles seraient alors soumises à la S.I.A.

L'année 1958 a vu, d'autre part, comme nous le disions, l'adoption par les Chambres fédérales d'un arrêté fédéral sur l'encouragement à la construction de logements à loyers modestes. Il appartient alors à tous les cantons de préparer sur le terrain cantonal les dispositions permettant l'application de ces mesures. Il nous plaît de constater que le canton de Vaud fut le premier à promouvoir son arrêté d'application. Il a été suivi, depuis, par une demi-douzaine d'autres; aucun projet n'a, d'ailleurs, encore été déposé, ce qui n'a rien de surprenant. Il faut signaler ici que l'ordonnance d'application contient diverses dispositions considérées par les cantons romands comme peu satisfaisantes. Il s'agit principalement du rapport qui fixe le loyer à un cinquième du salaire, alors que cette proportion n'est, par exemple, que de un sixième, voire un septième dans les dispositions légales vaudoises et neuchâteloises. En d'autres termes, les plafonds de salaire à imposer aux locataires des logements construits avec l'aide fédérale seront plus bas que dans les immeubles construits jusqu'ici et ces logements trouveront plus difficilement des preneurs. Quoi qu'il en soit, ce risque ne doit pas ralentir les constructeurs. S'il se confirme au moment de la location, il sera toujours temps d'inviter les organes fédéraux responsables à revoir des dispositions sur lesquelles les représentants romands ont longuement attiré déjà leur attention.

Il convient enfin de parler brièvement d'une commission qui n'a pas beaucoup fait parler d'elle jusqu'ici mais dont les travaux se poursuivent activement. Nous voulons parler de la Commission fédérale pour la construction de logements, dont le sous-signé a également été appelé à faire partie. Les milieux professionnels y sont richement représentés par huit architectes et un ingénieur (pour la plupart membres de la S.I.A.), sur un total de 19 membres. C'est la première fois, en Suisse, que les problèmes du logement sont étudiés sur le plan fédéral et il faut saluer ce véritable événement, en regrettant peut-être que la Suisse romande soit, par sa faute cette fois, trop peu largement représentée dans la commission. Mais le délégué de l'EPUL est allé grossir la majorité alémanique et deux autres représentants de la Suisse romande ne participent pas aux travaux.

Bien qu'il soit prématuré de parler de ces derniers et qu'au surplus le règlement des commissions fédérales l'interdise à leurs membres, il est permis de rappeler que la Commission du logement a été constituée pour donner suite aux recommandations qui constituaient les conclusions d'un rapport de la Commission fédérale du contrôle des prix qui fut établi en 1957, dont on se souvient sans doute, et qu'elle a l'intention d'aborder sur la plus large échelle l'étude de la plupart des problèmes soulevés à l'époque par ce rapport.

Délégué au Comité de patronage du « Bulletin technique de la Suisse romande »

A. Gardel, ing.

Le *Bulletin technique* a publié, en 1958, 428 pages rédactionnelles constituant le corps même du périodique. A ces pages, il convient d'ajouter la publication de 214 fiches de *Documentation générale* et 310 fiches de *Documentation du bâtiment* insérées dans les pages d'annonces et résumant une quantité d'articles parus dans la presse technique et d'architecture suisse et étrangère.

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule de quatre *Bulletin S.I.A.*, nos 15, 16, 17 et 18.

La matière publiée en 1958 se répartit comme suit entre les diverses branches de nos professions :

Génie civil : 41,5 % (contre 36 % en 1956 et 31 % en 1957)
Mécanique,
Electricité,
Industrie : 35 % (contre 47 % en 1956 et 44 % en 1957)
Architecture : 23,5 % (contre 17 % en 1956 et 25 % en 1957)

Alors que durant les années 1956 et 1957 les ingénieurs mécaniciens et électriciens avaient été nettement favorisés, en 1958 il a été fait une part plus équitable et plus importante aux ingénieurs civils, alors que le nombre de pages consacrées à l'architecture reste sensiblement toujours égal, soit comprises entre le 20 et le 25 % du volume du périodique ; ces pages d'architecture sont constituées principalement par la publication des concours.

L'exercice 1958 a été marqué par la publication de quatre numéros spéciaux qui ont été fort appréciés, ce sont le n° 1, consacré aux *Routes en béton*, le n° 16, consacré aux *Problèmes actuels du béton*, le n° 8, à l'*Outillage*, et le n° 21, à l'*Urbanisme des petites villes* ; soit deux numéros spéciaux en génie civil, un en mécanique et un en architecture.

Signalons en outre la publication durant l'année 1958 des riches exposés de langue française faits aux Congrès de l'*Association suisse pour l'Automatique* et la parution régulière de notre rubrique d'*Actualité aéronautique* rédigée par notre collègue M. Samuel Rieben, rubrique qui est « doublée » dès le début de 1959 d'une rubrique intitulée *Actualité industrielle*, par laquelle notre intention est d'accroître encore le volume des sources de documentation offertes à nos lecteurs en leur signalant sous forme abrégée certains des problèmes qui se sont posés à nos collègues de l'industrie et la façon dont ils ont été résolus.

Rappelons que d'année en année nous nous efforçons de faire paraître le plus possible de comptes rendus de livres techniques ou d'architecture. Cette rubrique « Bibliographie », ainsi que les deux rubriques « Documentation » (analyse d'articles), confèrent à notre périodique son caractère de source générale d'information en complément des articles de fond.

La rédaction du *Bulletin technique* est assurée, comme pour le passé, par M. le professeur D. Bonnard, rédacteur en chef, assisté de M. E. Barro, correspondant de la rédaction à Genève, et de M. S. Rieben. En outre, M. Schnitzler, chargé de cours à l'EPUL, et bibliothécaire en chef de cette Ecole, est chargé plus spécialement des rubriques « Documentation » et « Bibliographie ».

Les représentants des diverses sections romandes de la S.I.A. ont eu l'occasion l'été dernier, lors d'une séance du Comité de patronage du *Bulletin technique* de faire connaître à la rédaction leurs remarques et leurs désirs et il en sera tenu compte dans toute la mesure du possible.

Le Comité de patronage est actuellement présidé par M. Jules Calame, et a pour secrétaire M. Samuel Rieben. Deux nouveaux membres viennent d'être désignés pour en faire partie : M. Georges Bovet, ingénieur à Genève, et M. Marc Renaud, ingénieur à Sainte-Croix, et cela afin que les milieux de l'industrie y soient mieux représentés.

Les frais d'impression et de clichés ne cessent d'augmenter. La Rédaction et le Conseil d'administration s'efforcent de compenser ces nouvelles charges par l'augmentation des recettes de publicité. Il a été possible de surseoir à toute augmentation du prix de l'abonnement pour 1959 ; toutefois, il faut dès maintenant prévoir l'augmentation de ces prix pour 1960 ; sinon nous nous trouverions dans la nécessité de diminuer le volume de la revue.

En terminant, nous tenons à remercier nos collègues, non seulement les nombreux auteurs bénévoles, mais également ceux qui, à la tête de nos industries, assurent la vie du *Bulletin* en le soutenant, par des contrats de publicité.

La Rédaction est prête à faire suite à toute proposition d'innovation constructive qui pourrait lui être faite, pour autant qu'elle soit compatible avec les moyens financiers limités dont elle dispose.

Délégués S.V.I.A. au Conseil de l'E.C.P.

P. Dumartheray, arch., et A. Gardel, ing.

Le Conseil de l'Ecole a été convoqué à deux reprises en 1958, en juin et en décembre ; ses membres ont en outre été invités à la séance de clôture des cours au mois de mars.

Lors de la séance de juin, le Conseil a pris connaissance du rapport annuel de M. Jatton, directeur de l'Ecole. Celle-

ci reçoit 4150 élèves, y compris ceux des cours de perfectionnement, dont 460 dessinateurs de diverses catégories. L'effectif des professions techniques croît rapidement, tandis que celui du groupe du vêtement diminue d'année en année. Il en résulte pour la direction de l'Ecole l'obligation de modifier chaque année l'organisation des classes, certaines d'entre elles devant être fermées (par exemple celle des cordonniers cette année) tandis que plusieurs autres doivent être ouvertes. Cela exige parallèlement des modifications constantes du corps enseignant ; l'augmentation est annuellement d'environ 200 apprentis, soit 12 classes. On ne sera donc pas étonné d'apprendre que le budget de l'E.C.P. croît lui aussi régulièrement : ce budget a, pour la première fois, dépassé 1 million de francs pour 1959, dont 80 % est couvert par les subventions des communautés de droit public (Confédération, canton, communes). Le solde est obtenu pour moitié par les recettes directes (écolage, matériel vendu) et par les subventions privées (associations professionnelles et particuliers).

Malgré une gestion très attentive (l'écart entre le budget et les comptes n'a été que de 1 % pour le dernier exercice), le budget actuel présente un déficit de 25 000 fr. C'est l'occasion pour le soussigné de rappeler sa proposition, formulée lors d'une précédente assemblée générale, que la S.V.I.A. examine si ses membres n'ont pas un intérêt suffisant à la bonne formation des apprentis dessinateurs pour que notre société alloue une subvention à l'E.C.P., subvention qu'elle pourrait constituer par cotisation auprès de ceux de ses membres qui utilisent l'aide de dessinateurs, ou par tout autre moyen. Il semble également que l'octroi de quelques prix de concours serait propre à stimuler une émulation dont les membres de la S.V.I.A. bénéficieraient indirectement. La S.V.I.A. joue en effet le rôle d'association professionnelle responsable et l'on doit signaler que les subventions de ces associations s'élèvent en moyenne à 30.— fr. par apprenti et par an pour les autres catégories d'apprentis.

Il est enfin un autre domaine dans lequel nous devons continuer d'aider la direction de l'E.C.P. dans sa tâche : c'est celui du recrutement du corps enseignant. Plus important sera notre appui à cet égard, et plus conforme à nos idées sera l'enseignement donné aux apprentis.

Nous terminerons ce bref compte rendu en relevant l'excellente organisation de l'Ecole complémentaire professionnelle et l'effort constant de perfectionnement qui y est développé.

Délégué S.V.I.A. à la Commission paritaire des améliorations foncières

R. Bolomey, ing.

Avant de faire état de l'activité de cette commission, il est utile d'indiquer que dans sa séance du 2 décembre 1958, le Conseil d'Etat a renouvelé pour une nouvelle période quadriennale, échéant à fin 1962, le mandat des membres et membres suppléants de la commission telle qu'elle est constituée actuellement, soit :

- Délégués de la Société vaudoise des géomètres officiels :*
MM. Marcel Etter, géomètre officiel, à Vevey ;
Hermann Thorens, géomètre officiel, à Nyon.
- Délégué de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes :*
M. Roger Bolomey, ingénieur, à Lausanne.
- Délégués de la Société vaudoise des améliorations foncières* (représentants des syndicats d'améliorations foncières) :
MM. Alfred Jaunin, agriculteur, à Fey ;
Louis-François Pillevuit, agriculteur, à Baulmes ;
Eugène Walther, viticulteur, à Luins.
- Président :*
M. Pierre Regamey, chef du Service des améliorations foncières.

Membres suppléants :

MM. Joseph Jaeggi, géomètre officiel, à Lausanne ;
Alfred Faltebert, agriculteur, à Villars-Bramard.

Durant l'année 1958, la commission plénière s'est réunie une fois et la commission restreinte, chargée spécialement de l'étude des honoraires, sept fois.

Il s'agissait en effet de déterminer un nouveau tarif pour les études des réunions parcellaires sur la base des rendements des bureaux des géomètres chargés des entreprises suivantes :

Denez, Bretigny s/Morrens, Villars-sous-Yens, Bretonnières, Cuarnens, Curtilles, Vuarrens, Duillier, Peney-le-Jorat, Longirod, Saubraz, Bière, Montreux, Blonay-Saint-Légier.

Comme jusqu'à maintenant des données précises manquaient pour ce genre de travail absolument nouveau, le Service des améliorations foncières et la commission ont demandé à ces bureaux de tenir une comptabilité détaillée du temps passé et des frais afin de pouvoir extraire des chiffres moyens permettant l'établissement d'un barème applicable aux études futures, qui dépasseront probablement la centaine.

Un important travail a donc été effectué dans ce sens ; les résultats en seront soumis à la commission plénière, puis au Conseil d'Etat pour ratification.

Ce nouveau tarif d'honoraires pour les opérations géométriques des réunions parcellaires et aussi des remaniements parcellaires remplacera les anciennes normes, qui étaient nettement insuffisantes et qui justifiaient, en partie, l'intérêt que portaient les géomètres officiels au génie civil.

Si, comme nous l'espérons, le nouveau tarif d'honoraires est ratifié par le Conseil d'Etat, on peut espérer qu'à l'avenir la concurrence entre ingénieurs et géomètres officiels pour les travaux publics diminuera puisque, comme nous l'avons dit ci-dessus, les entreprises prévues par le Service des améliorations foncières assureront du travail à de nombreux géomètres durant plusieurs années.

Il y a lieu de remarquer que toutes les discussions ont toujours été empreintes de la plus grande courtoisie, malgré les intérêts divergents. On peut se féliciter de tout ce travail, qu'on voudrait pouvoir réaliser avec d'autres services officiels.

En terminant, nous pensons que le problème des relations entre ingénieurs civils et géomètres officiels pourrait faire l'objet au sein de notre association d'une étude en vue de l'établissement d'un « gentlemen agreement » entre les intéressés.

Rapport de la commission S.V.I.A. pour la création d'un secrétariat permanent

Président : P. Prod'hom, architecte.

Lors de son assemblée générale extraordinaire de juin 1958, notre section avait approuvé la création d'une commission pour l'étude d'un éventuel secrétariat permanent S.V.I.A.

Cette commission, composée du comité de section, des président et caissier du Groupe des ingénieurs, des président et secrétaire du Groupe des architectes ainsi que de M. Cl. Jaccottet, architecte, ancien président de la section, avait, à cette occasion, présenté dans son premier rapport, le programme de travail qu'elle se proposait de suivre.

Ce premier rapport d'activité insistait surtout sur l'ampleur sans cesse accrue des charges qui incombent actuellement au comité de section comme aux comités des groupes. Devant les tâches administratives toujours plus lourdes pour les membres des comités, la création d'un secrétariat permanent s'avérait une solution aussi judicieuse qu'indispensable, car il apparaît actuellement impossible au comité de s'intéresser aux nombreuses et importantes tâches d'ordre professionnel.

Le secrétariat permanent serait créé pour décharger les comités des tâches purement administratives et participer avec ces comités à l'élaboration de tous les travaux découlant des tâches d'ordre professionnel.

Depuis lors, la commission a tenu dix séances de travail ; elle est maintenant à même de présenter une proposition définitive à l'Assemblée générale.

La commission envisageait à l'origine trois possibilités de réalisation du secrétariat permanent :

- a) créer un secrétariat autonome S.V.I.A. ;
- b) faire appel à un juriste, dont l'étude assumerait la tâche d'un tel secrétariat ;
- c) faire appel à une association existante.

Malgré les avantages certains qu'elle comportait, la première solution du secrétariat autonome S.V.I.A. fut écartée, pour des motifs avant tout financiers.

Un inventaire détaillé de tous les besoins actuels de notre société a tout d'abord été élaboré de façon très complète pour servir de base à l'étude des diverses possibilités de réalisation d'un secrétariat permanent.

Cet inventaire comportait :

I. Questions d'ordre administratif

1. Gestion de la caisse. — 2. Tenue du fichier général. — 3. Travaux généraux de secrétariat. — 4. Classement des archives. — 5. Vente des normes. — 6. Mise à disposition

de locaux pour séances de comité, de section, de groupes et de comité de groupes, de commissions, etc.

II. Questions d'ordre professionnel

1. Assurances : a) défense de nos intérêts face aux assurances ; b) gestion des problèmes d'assurance ; c) préparation d'un problème d'assurance (responsabilité civile, accidents, etc.). — 2. A.V.S. : a) défense de nos intérêts face à l'A.V.S. ; b) documentation et renseignements à ce sujet. — 3. Contrats collectifs : secrétaire juriste comme conseil pratique du contrat collectif. — 4. Relations avec les autorités : tenue des protocoles des conférences, organes de liaison avec les autorités. — 5. Propagande : dans le sens de la défense de la profession, le secrétariat permanent peut remplacer ou doubler le comité pour certaines démarches, pour la diffusion et l'explication de certaines normes ou certaines conceptions professionnelles. — 6. Bulletin technique : un rapport régulier de l'activité du secrétariat permanent au point de vue professionnel devrait être publié dans le *Bulletin technique*. — 7. Contrôle des mises à l'enquête : dépouillement des journaux, classements, statistiques, contrôle et vérification de la régularité des mises à l'enquête. — 8. Carnets de concours : tenir à jour une liste des concours ouverts avec tous les renseignements, ainsi qu'une liste des concours terminés avec détails et statistiques sur les résultats et les attributions. — 9. Liste des experts aux tribunaux : réception des demandes venant des tribunaux, éventuellement conseil juridique. — 10. Service de presse : signalement à qui de droit des articles, réponse directe du secrétariat permanent à certains d'entre eux. — 11. Demandes et offres d'emplois : centralisation et classement des demandes et des offres : réponse aux postulants.

III. Questions d'ordre juridique — Relations de l'ingénieur et de l'architecte :

1. Avec ses confrères (déontologie, associations professionnelles, conseil d'honneur ou autre autorité en la matière assistée d'un juriste conseil). — 2. Avec le maître de l'ouvrage (contrat d'entreprise et mandat, autre contrat). — 3. Avec les techniciens non mandataires et non dirigeants (géomètre, ingénieurs divers alliés à l'œuvre sous forme contractuelle). — 4. Avec les entreprises et les maîtres d'état (contrats d'entreprises). — 5. Avec ses collaborateurs et employés (contrats de travail, de société, contrats collectifs à étudier). — 6. Avec les concurrents (sociétés de construction par exemple). — 7. Avec les usagers de ses œuvres (droits d'auteur). — 8. Avec la collectivité : a) défense de la profession, mise à l'enquête irrégulière, usages abusifs du titre d'ingénieur ou d'architecte, défense du titre et statut juridique, signature de complaisance ; b) interventions préventives dans le domaine des réglementations officielles, législation, expropriation, dérogation ; c) discussions avec les organismes officiels (autorités fiscales, AVS, caisses de retraites, service de justice, etc.) ; d) autres nécessités d'avocat conseil pour la société et ses membres ; orientation, information, initiation juridique ; e) statuts et titres d'urbanisme.

Après avoir adressé cet inventaire aux divers organismes qui restaient pressentis, la commission convia les représentants de chacun de ces organismes à des séances communes où furent examinés en détail tous les problèmes soulevés par l'organisation d'un secrétariat permanent S.V.I.A., ceci en vue d'obtenir des propositions aussi complètes que précises.

A la suite de ces entrevues et une fois en possession des diverses offres de service, la commission examina ces propositions en prenant pour base les critères suivants :

Tendance générale de l'organisme.

Indépendance de cet organisme.

Relations générales.

Personnel mis à disposition.

Organisation générale.

Locaux mis à disposition.

Documentation à disposition.

Coût et durée d'une éventuelle période d'essai.

Après cet examen, le comité et la commission ont, à leur majorité, décidé de proposer à l'Assemblée générale :

- A. De créer pour une période d'essai de deux ans un secrétariat permanent S.V.I.A.
- B. De confier, durant cette période d'essai, la gestion du secrétariat permanent à la Chambre vaudoise des Métiers.
- C. Que, durant cette période d'essai, la Société financera elle-même le secrétariat permanent sur la base du budget 1959.

La Commission S.V.I.A. pour l'étude d'un secrétariat permanent, parvenue ainsi au terme de son mandat, demande à en être déchargée par l'Assemblée générale.

Lausanne, le 13 février 1959.

Comptes 1958¹

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1958

ACTIF	PASSIF	Fr.
Chèques postaux 931.58	Capital	12 969.82
Carnet C.F.V. n° 381 742	Compte trans.	1 100.—
Actions B.T.		
1 750.—		
14 069.82		14 069.82
Fortune au 31. 12. 57		12 892.63
Fortune au 31. 12. 58		12 969.82
	Augmentation	77.19

COMPTE DE PROFITS & PERTES

	Doit	Avoir
Remboursement frais délégués S.V.I.A. à Zurich		677.40
Intérêts carnet C.F.V. et coupons actions B.T.		320.59
Remboursement impôt anticipé C.F.V. et B.T.		82.85
Cotisations 1958		9 862.55
Divers		47.10
Part bénéfice sur Série de prix 56/57		800.—
Abonnements au B.T. 58	5 757.—	
Débours délégués S.V.I.A. à Zurich	677.40	
Cotisations au Groupe des archi- tectes 1957	390.—	
Cotisation 1958 à la Société Aca- démique vaudoise	96.—	
Honoraires avocat G.A.	200.—	
Commission paritaire	200.—	
Prix S.V.I.A. 57/58 à l'EPUL	240.—	
Convocations 1958	829.50	
Impôts 1957 et 1958	27.60	
Administration et frais généraux	2 614.15	
Dons et frais divers	681.65	
	11 713.30	11 790.49
Balance (bénéfice)	77.19	
	11 790.49	11 790.49

¹ Budget pour 1958 :

Entrées :

Participation conférences A*E*P.L. et GeP 1956-57	Fr. 400
Remboursement déplacements délégués S.V.I.A.	500
Intérêts carnet C.F.V. et coupons actions B.T.	270
Remboursement impôt anticipé C.F.V. et B.T.	90
Cotisations 1958	9 400
	Fr. 10 660

Sorties

Abonnements au <i>Bulletin technique</i> 1957	Fr. 5 100
Participations conférences A* et GeP 1956-57	500
Débours délégués S.V.I.A.	800
Cotisations au Groupe des architectes 1957	400
Cotisations 1958 aux G.P.V.	100
Cotisation 1958 à la Société académique vaudoise	90
Convocations et conférences 1958	800
Administration et frais généraux	2 300
Impôts	20
Dons et frais divers	500
	Fr. 10 610

Bénéfice prévu : Fr. 50.—.

Le caissier : TH. GERHARD.

Ces rapports seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 14 mars 1959. Les membres de la S.V.I.A. sont invités à formuler par écrit au comité, jusqu'au 10 mars 1959, les remarques, objections ou suggestions éventuelles relatives à ces rapports.

BIBLIOGRAPHIE

Chaleur et thermocinétique, par V. Charles, ingénieur A. et M. et E.S.E., professeur honoraire de chimie à l'Ecole nationale d'ingénieurs Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. Paris, Gauthier-Villars, 1958. — Un volume 16 × 24 cm, 156 pages, 36 figures. Prix : broché, 1900 fr. français.

L'énergétique générale, la physique, soit purement classique, soit industrielle, et la chimie comportent plusieurs chapitres fondamentaux consacrés à la chaleur. Celle-ci est l'objet d'une étude très poussée, prescrite dans les programmes des écoles techniques et professionnelles et des instituts scientifiques, en raison des applications nombreuses qu'entraînent la production, la transmission et l'utilisation de l'énergie calorifique.

Le chauffage, la sidérurgie, la métallurgie des métaux non ferreux, l'atomistique, etc., font appel à cette science de la chaleur et l'on sait que tout est mis en œuvre pour accroître la valeur des deux facteurs d'action et d'extension et pour préciser, dans tout milieu matériel, les propriétés caractéristiques de chaleur spécifique et de conductibilité thermique.

Les progrès réalisés depuis quelques années sont remarquables et donnent à la thermocinétique un élan nouveau. Aussi est-il utile de montrer, à l'aide d'exercices et de problèmes résolus, l'état d'avancement de cette science. L'auteur expose, dans une introduction, les définitions et nomenclatures accompagnées des valeurs numériques et constantes actuellement admises, et, dans huit chapitres, les données essentielles de cet important sujet dont voici un très court résumé :

Les modes de propagation, les conductibilités des corps solides, liquides et gazeux, et les applications, la transmission de la chaleur entre deux fluides, le diagramme de distribution des températures, les pertes calorifiques externes des fours industriels, l'étude du coefficient de conductibilité d'un fibro-ciment.

La transmission de la chaleur par convection, la recherche des pertes, les cheminées, le thermosiphon, les différents chauffages : domestique, central, urbain, des ateliers, etc., et les applications.

La transmission par rayonnement, la mesure des chaleurs spécifiques et des pouvoirs émissifs, les lois classiques du rayonnement : Newton, Kirchhoff, Stefan, Wien, Planck et les applications du rayonnement.

Les isolants calorifuges, les propriétés d'un bon calorifuge, les caractéristiques des isolants et les principaux matériaux calorifuges.

Les matériaux réfractaires, les propriétés : physiques, mécaniques et chimiques. Les classifications. Les pisés réfractaires. Les analyses et essais des matières premières pour produits réfractaires.

Sommaire :

Avant-propos. — Introduction. — A. Abréviations et symboles ; B. Définitions et nomenclatures ; C. Constantes et valeurs numériques. — *Première partie* : Transmissions thermiques. — I. Généralités. — II. Préliminaires sur la conductibilité. — III. Transmission de la chaleur par conductibilité. — IV. Transmission de la chaleur par convection. — V. Transmission par rayonnement. — *Deuxième partie* : Isolants calorifuges. — VI. Généralités et nomenclatures. — *Troisième partie* : Matériaux réfractaires. — VII. Généralités et propriétés. — VIII. Classification et études des matériaux réfractaires. — Index alphabétique. — Bibliographie. — Sommaire.

La couleur dans les activités humaines, par Maurice Déri-béré, ingénieur E.B.P., chef du Centre d'Eclairagisme de la Compagnie des Lampes Mazda. 2^e édition. Paris, Dunod, 1959. — Un volume 16 × 25 cm, vii + 351 pages, 99 figures. Prix : relié, 3800 fr. français.

Si la couleur prend une actualité toute particulière et s'impose davantage depuis quelques années à l'attention des praticiens, c'est qu'un facteur nouveau est intervenu dans le domaine de la lumière.